



AR Prefecture

210600912-20260622-2026_91-DE
Recu le 26/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Nice
Commune de Peille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Délibération n°2026_91

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents :

Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Julia RANGON, Mme Émilie ROSSI-PLAZA, Mme Claire JAKOBSEN, M. Florian LEGOFF, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Adrien ARSENTO, conseiller municipal.
Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. François ALZIARI, Adjoint au Maire.
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire.
M. Christophe LERICHE, conseiller municipal, à Mme Émilie ROSSI-PLAZA, conseillère municipale.
M. Fabien ABBA, conseiller municipal, à Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.
Mme Anaïs JANEL, conseillère municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire.
M. Damien SCANDOLA, conseiller municipal, à Mme Claire JAKOBSEN, conseillère municipale.

Absent excusé :

M. Matthieu DURBANO, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Achat et attribution de cadeaux aux enseignants et aux agents des écoles pour la fin de l'année scolaire 2025-2026

Rapporteur : M. François ALZIARI

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article L.2121-29, aux termes duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

AR Prefecture

006-210600912-20260622-2026_91-DE
Reçu le 26/06/2026

~~Considérant que la commune souhaite témoigner sa~~ **Considérant** que la commune souhaite témoigner sa reconnaissance aux enseignants et aux agents intervenant dans les écoles communales pour leur contribution au service public de l'éducation et à la vie scolaire ;

Considérant que la valeur unitaire des cadeaux est fixée à 18,50€ TTC par bénéficiaire, pour un montant total de 462,50€ réparti entre 25 bénéficiaires ;

Considérant que cette dépense présente un caractère de représentation et de relations publiques dans le cadre des actions de valorisation des partenaires éducatifs et des agents intervenant auprès des enfants de la commune ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

À l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'achat et l'attribution de cadeaux d'une valeur unitaire de 18,50 € TTC, aux 25 bénéficiaires concernés (enseignants et agents des écoles), soit un montant total de 462,50€.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal au compte approprié.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 22 juin 2026

**La secrétaire de séance,
Mme Nicole OUDINOT**



**Le Maire,
M. Cyril PIAZZA**

